

DISPOSITIF D'ALERTE PROFESSIONNELLE

Au-delà des canaux de communication habituels, SERB a mis en place un dispositif d'alerte professionnelle destiné à recueillir en toute confidentialité des signalements en cas de en cas de violation à la législation en vigueur, via plateforme externe sécurisée et dénommée BKMS.

Le dispositif d'alerte professionnelle BKMS est disponible en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.bkms-system.com/serb>